

## Honoraires Transaction à la charge du Vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain	Commercial / Industriel
Jusqu'à 30 000 €	Montant forfaitaire de 3000 € TTC	Montant forfaitaire de 3000 € TTC	Montant forfaitaire de 3000 € TTC
De 30 001 € à 60 000 €	10 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 60 001 € à 100 000 €	8 % TTC	8 % TTC	8 % TTC
De 100 001 € à 199 999 €	7 % TTC	7 % TTC	7 % TTC
De 200 000 € à 299 999 €	6 % TTC	6 % TTC	6 % TTC
De 300 000 € à 700 000 €	5 % TTC	5 % TTC	5 % TTC
Au-delà de 700 001 €	4 % TTC	4 % TTC	4 % TTC

*Les honoraires peuvent être révisés en fonction du prix de vente définitif du bien*  
*tranches non cumulables entre elles*

Les honoraires ne sont pas juridiquement inclus dans le prix

## Honoraires de location

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 et droit commun.	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	30 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	½ de 10 % du loyer annuel	½ de 10 % du loyer annuel <i>Dans la limite de 8 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable</i>
Etat des lieux location vide	1 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	1 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable
Etat des lieux location meublée	1 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable	1 € TTC / m <sup>2</sup> de surface habitable

Locaux commerciaux / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	30 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	½ de 10 % du loyer annuel	½ de 10 % du loyer annuel
Etat des lieux	1 € TTC / m <sup>2</sup>	1 € TTC / m <sup>2</sup>

## Honoraires de gestion

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	8.4 % sur le prix du loyer mensuel hors charges
Assurance GLI	2.35 %
Gestion assurance	0.36 %

### PRESTATIONS DIVERSES (Honoraires à la charge du demandeur)

Avis de valeur (hors cadre de prise de mandat de vente) : 150.00 € TTC

(Honoraires remboursés dans le cas de prise en vente du bien sur lequel il porte, si celui-ci est mis en vente par le demandeur)

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*